

Ostéopathe

RNCP16896 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	16/06/2016

Certificateur(s)

E.N.S.O (école nord supérieure d'ostéopathie) - Institut supérieur d'ostéopathie de Lille

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans l'état actuel de la réglementation l'agrément arrive à échéance en septembre 2013.

L'activité principale de l'ostéopathe est la prise en charge de patient dans le cadre d'une consultation ostéopathique ou il réalise les activités suivantes :

- Reçoit un patient et établit une relation thérapeutique et de confiance
- Recueille des données et informations à la fois par un interrogatoire et par un examen physique
- Etablit un diagnostic préalable à son intervention (incluant un diagnostic d'exclusion) et l'explique au patient.
- Réalise des soins ostéopathiques dans le respect de l'éthique, des règles d'hygiènes et du cadre légal de la pratique
- Enseignement
- Conseil en entreprise

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'ostéopathe est capable de:

Etablir et maintenir une relation de confiance ainsi qu'une relation thérapeutique

Informé le patient des conditions tarifaires et des possibilités de prise en charge des honoraires par leur mutuelle

Recueillir l'anamnèse

Evaluer le schéma corporel du patient

Tester les mobilités actives et passives du patient et les caractères physique des tissus

Transcrire les données dans le dossier patient et Gérer les dossiers patient

Déterminer si le patient relève de la prise en charge ostéopathique (diagnostics d'exclusion neurologie, orthopédique, cardio-vasculaire, hormonal, digestif

Effectuer des manipulations et les mobilisations

Donner des conseils (activité gestuelle, posture, hygiène de vie, ...)

Gérer le suivi administratif du cabinet (remplir ses obligations déclaratives en fonction de l'activité libérale et/ou salariée : DDASS, Impôts, URSSAF, Assurance-maladie, Assurance-vieillesse ; RCP (responsabilité civile professionnelle) ; CGA (Centre de Gestion Agréé))

Constituer une veille professionnelle, une formation personnelle

Participer à la vie associative ou syndicale de la profession

Préparer ses cours et les outils pédagogiques pour les dispenser en utilisant des méthodes pédagogiques appropriées

Conseiller et proposer des adaptations des postes de travail en prenant en compte les spécificités de la personne et les contraintes particulières de son poste

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Activité libéral, individuellement ou associé ou encore exerçant au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.)
- Salarié de structures médicosociales ou sociales, entreprises, établissement d'enseignement, clubs sportifs, centres de bien-être de type thalassothérapie, ou centres de santé spécialisés comme des cliniques du sport, maternité au sein des hôpitaux ou d'autres services hospitaliers etc.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

Formateur en Ostéopathie

Consultant

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie

L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

1 ostéopathe diplômé depuis plus de 4 ans enseignants depuis plus de 2 ans interne à l'établissement

1 ostéopathe extérieur à l'établissement

1 docteur en médecine

COMPOSITION DU JURY — VAE

direction de l'établissement,

un médecin docteur en médecine,
2 ostéopathes diplômés enseignants dans l'établissement depuis plus de 2 ans.
ostéopathe extérieur à l'établissement

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2016

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP19451

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16896/>